

Bulletin Communal

La Motte Chalancon

Décembre 2020



L'équipe municipale

Mairie de La Motte Chalancon (Drôme)

Tél : 04 75 27 20 41 - Fax : 04 75 27 20 38

email : mairie@lamottechalancon.com – Site Web : www.lamottechalancon.com



Le Mot du Maire



2020 s'achève...

Cette année particulière, difficile et mouvementée, a connu une crise sanitaire sans précédent et le renouvellement des conseillers municipaux.

Au printemps dernier lors du confinement nous avons dû faire preuve de résilience en prenant des mesures qui n'ont pas été toujours populaires. Mais mon devoir est, et restera de protéger l'ensemble de la population, j'ai donc pris mes responsabilités.

La deuxième vague a beaucoup plus impactée notre village, mais néanmoins je constate que les Mottoises et les Mottois respectent les règles sanitaires. Nous devons

continuer ; c'est comme cela que l'on freinera la propagation...

J'espère de tout cœur que le vaccin sera présent prochainement afin d'éradiquer ce virus, nous permettant de "retrouver une vie normale".

La saison estivale n'a pas été aussi catastrophique que l'on pouvait imaginer. Les touristes sont venus se ressourcer dans nos campagnes. Cela a permis à nos commerces d'avoir un « bol d'air » et tant mieux. MERCI à tous.

Un grand merci également aux professions médicales, aux services « d'aide à la personne », aux commerces qui ont maintenu la continuité des services.

Dés le premier tour des municipales vous m'avez renouvelé votre confiance et je vous en remercie.

Cela démontre votre adhésion au travail que nous avons mené durant 6 ans.

Au mois de juillet une nouvelle équipe municipale s'est mise en place. Lors de la campagne électorale nous avons bien entendu vos attentes.

Le débat ayant eu lieu précédemment, nous avons commencé le travail tous unis, avec une ambition, faire prospérer le village.

Je veux vous dire ma fierté de travailler avec cette nouvelle équipe. De suite, elle s'est engagée dans les dossiers avec dévouement.

- Le dossier de l'accessibilité des bâtiments communaux est suivi par **Pascale Munier**. Nous avons vraiment avancé sur ce dossier.

- La communication est suivie par **Pierre Poletto**. Suite au sondage qu'il a réalisé, de nouveaux panneaux d'affichage seront installés prochainement. Nous communiquons également sur « info mairie », les réseaux sociaux, et le site web a été mis à jour.

L'année prochaine, nous installerons dans le village un panneau d'information lumineux, qui permettra à la Mairie de communiquer rapidement les infos importantes et faire la promotion du village ou de la vallée.

- Une commission agriculture et environnement a vu le jour, elle est suivie par **Emmanuel Blancard et Pierre Chanal de Besset**. Le but étant de faire remonter des orientations dans le cadre du prochain plan local d'urbanisme intercommunal et également favoriser l'installation d'agriculteurs sur la commune.

- **François Humbert** est en charge du camping municipal et de son suivi. Il est assisté par **Pierre Dalstein**. Un énorme travail a été réalisé cet été afin de recevoir dans les meilleures conditions notre clientèle de touristes dans un contexte sanitaire difficile, encore plus renforcé.

- **Cathy Delestre** à la responsabilité du développement du touristique et des commerces. Les assises du tourisme qui devait avoir lieu à l'automne sont reportées en début d'année. Nous devons réfléchir sur la promotion de notre village.

- **Jeannette Lacour** à la délégation de l'administration, CAS (Centre d'Action Sociale), des écoles et du tourisme.

- **Christian Molerus** continue avec la voirie, l'urbanisme et les schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement.

- Nous avons pris l'engagement d'une création de maison de santé. Ce dossier est suivi par **Brigitte Parrent**. Il avance. Une architecte a été recrutée et travaille sur la rénovation des locaux du Val d'Oule. Des réunions avec l'ensemble des partenaires de santé, le Département et la Région ont eu lieu. Cette maison de santé doit émaner d'un projet de santé que souhaitent nos professionnels !

Nous travaillerons ensemble à son écriture.

Notre objectif est de créer également un emploi de secrétariat partagé par les différents acteurs de santé. La prochaine étape sera une rencontre avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) et les parlementaires afin de discuter de la télé-médecine et du financement.

À ce jour, je ne peux pas vous donner de date précise sur l'ouverture de cette maison de santé. Nous voulons étudier toutes les perspectives, ne rien laisser de côté. Cette réalisation est indispensable pour les 20 ou 30 prochaines années. Notre village, notre vallée doivent être attractifs pour attirer de nouvelles familles et ce projet en fait partie.

Je tiens à remercier l'ensemble des employés communaux qui se sont vraiment investis tout au long de cette année et remercier tous ceux qui ont donné de leur temps à l'entraide aux personnes âgées.

Enfin, je vous remercie, tous, pour votre compréhension et votre soutien, lors de mes prises de décisions qui vont toujours dans le sens de l'intérêt général.

Je peux vous dire l'engouement et la motivation du conseil municipal, avec un objectif : servir notre beau village et ses alentours.

J'aurai comme chaque année, une pensée particulière pour les personnes qui nous ont quittées. Une lumière dans le ciel brille pour chacune d'elles. Elles ne seront jamais oubliées et resteront dans nos mémoires au village ou ailleurs.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année. Profitez de ce merveilleux moment avec vos familles. Tout le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2021.

Vive La Motte Chalancon



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter**



**Eviter
de se toucher
le visage**



**Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres**



**Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades**



**Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas
être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire**



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)



Séance du mercredi 5 février 2020

Étaient présents tous les conseillers à l'exception de Mme Pascale BRUGIERE absente et non représentée. Le Maire ouvre la séance.

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal est validé. Catherine BOYER est désignée secrétaire de séance.

Laurent COMBEL tient à informer la visite du lendemain du Ministre Marc FESNEAU. Il avait demandé depuis un certain temps à Célia Delavergne, Députée de la circonscription, qu'une visite ministérielle soit programmée sur la commune de La Motte Chalancon. Ce dernier a demandé à visiter une ferme. C'est l'exploitation de Benjamin et Angelina MROZ qui a été choisie. Laurent COMBEL abordera les thèmes suivants : urbanisme, santé, l'agriculture et le tourisme

Adhésion à la convention cadre du Service Intercommunal SEcrétaire de MAirie (SISEMA)

Laurent COMBEL propose d'adhérer au Service Intercommunal SEcrétaire de MAirie (SISEMA) mis à disposition des communes et de retenir les missions : remplacement d'urgence et remplacement programmé (annexe 2 et 3 de la convention). Après discussion, le conseil délibère à l'unanimité et le maire est autorisé à procéder à toutes les démarches administratives et financières relatives à l'exécution de la présente délibération et notamment à compléter les annexes à la convention et solliciter, en cas de besoin, ce service.

Règlement location de la salle de réfectoire de la cantine.

Pascal BOURGINE présente une convention de mise à disposition de l'entrée et du réfectoire de la salle Stéphane Perrin aux associations afin qu'elles puissent y effectuer des activités régulières. C'est une demande forte des utilisateurs de la salle polyvalente qui ne correspond pas à leur besoin notamment en hiver. Le coût de chauffage est prohibitif. L'utilisation d'une partie de la salle Stéphane Perrin peut être autorisée suivant certaines règles selon la Direction Départementale de la Protection des Populations. Ces activités devront être compatibles avec l'organisation de la cantine scolaire. Les tarifs de location seront identiques à ceux appliqués à la location de la salle polyvalente.

Une convention de mise à disposition annuelle sera signée entre la commune et les associations utilisatrices. Après discussion, le conseil municipal, Christian Molérus s'abstient, autorise le Maire à mettre en place une telle convention.

Informations diverses

Camping, piscine, snack : Pierre DALSTEIN, du fait du départ de Catherine BOYER, est chargé de mettre en place la saison 2020. La commission camping s'est réunie avant le conseil.

Snack : une lettre de candidature de la personne qui a géré le snack en 2019 a été reçue en mairie.

La commission Camping propose deux modifications de la convention : une modification des dates d'avril à septembre avec une possibilité d'étendre la période par avenant et une modification sur la mise en place d'un compteur d'eau. Le loyer resterait à 900 € pour la saison. Le conseil municipal, Catherine BOYER s'abstient, accepte ces propositions.

Piscine : La mairie a reçu deux candidatures : celle d'Alexandre JANKELOWITCH et celle de Mathilde PORQUET. Pierre DALSTEIN doit se rapprocher d'eux car ils veulent des périodes spécifiques. Une discussion sur la gestion de la salle des machines est engagée. Il est convenu que c'est aux maîtres-nageurs de s'en occuper.

Camping : La commission propose que la fermeture soit repoussée pour la drômoise au 20 septembre. Catherine BOYER rappelle que le camping n'a pas bénéficié de retombée de l'édition de 2019 et cela a posé des difficultés dans l'organisation du temps de travail du gestionnaire. La commission propose qu'Eric Michel soit renouvelé dans son poste. Pierre DALSTEIN est chargé de trouver du personnel pour le remplacement du gestionnaire, pour l'entretien des sanitaires et pour le poste d'animation. Maëlyss BEGOU sera contactée sur ce dernier. Catherine BOYER s'abstient sur les dates. Le conseil municipal valide les propositions de la commission camping.

Dynamotte : Pierre DALSTEIN accompagné de Pierre Noël BOIS ont rencontré les membres de l'association Dynamotte qui demande une mise à disposition gratuite d'un local communal pour créer du lien social le jeudi et un week end par mois. Une discussion s'instaure. Pour Catherine BOYER, qui vote contre, ce n'est pas à la veille d'un changement électoral de le faire et qu'il convient de mettre à plat le règlement de l'utilisation des salles communales pour toutes les associations locales. Gersende LEMOING s'abstient. Le conseil municipal accepte donc cette mise à disposition d'un lieu pour Dynamotte. Les conditions tarifaires restent à définir.

Déchetterie : Laurent COMBEL informe que l'ouverture de la nouvelle déchetterie se fera que lorsque tous les travaux seront terminés.

Logement ancienne poste : Laurent COMBEL informe que la locataire va donner congé et quittera prochainement le logement. Catherine

BOYER signale que des travaux importants notamment d'isolation sont à prévoir.

Mini stadium : Pierre Noël BOIS signale qu'il manque des lames autour du mini stadium. Pascal BOURGINE a contacté la société et celle-ci va fournir gratuitement des lames de rechange.

Conseil : Laurent COMBEL informe qu'il s'agit du dernier conseil de la mandature. Il a été heureux de servir la commune. Ce n'est pas facile tous les jours et regrette le non-engagement de certains conseillers.

La nouvelle équipe devra se mettre au travail rapidement. Laurent COMBEL signale qu'il y a toujours eu beaucoup de monde aux séances du conseil mais pas comme ce soir.

Gersende LEMOING a vu comment cela se passe au sein d'un conseil municipal mais sa situation familiale et financière a été impactée par sa condition d'élue. Etre conseillère municipale reste un plaisir malgré tout.

La séance est levée à 20h30.

Séance du LUNDI 18 MAI 2020

Etaient présents tous les conseillers à l'exception de Mme Catherine BOYER représentée par Mr Laurent COMBEL et Mme Pascale BRUGIERE représentée par Mr Pierre-Noël BOIS.

Mr Pascal BOURGINE est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte de gestion du budget communal et du CAS 2019.

Le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2019 du Trésorier du centre des Finances Publiques de Rémuzat-La Motte. Le Maire invite à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance.

Commune :

- Excédent de fonctionnement 2019 : 28 048.73 €
- Excédent cumulé de fonctionnement au 31/12/2019 : 328 451.13 €
- Déficit d'investissement 2019 : 135 898.97 €
- Déficit cumulé d'investissement au 31/12/2019 : 115 906.49 €
- Restes à réaliser investissement dépenses au 31/12/2019 : 50 039 €
- Restes à réaliser investissement recettes au 31/12/2019 : 77 435 €

Le résultat brut global de clôture de 2019 du budget principal est donc de 212 544.64 €.

Le résultat net global de clôture (*prenant en compte les restes à réaliser*) est 239 940.64 €.

Centre Action Sociale :

- Déficit de fonctionnement 2019 : 260.22 €
- Excédent cumulé de fonctionnement au 31/12/2019 : 1 239.35 €

Le résultat brut global de clôture 2019 du budget annexe de centre action sociale est donc de 1 239.35 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Approbation du compte administratif du budget communal et du CAS 2019.

Conformément à la réglementation, le 1^{er} Adjoint, soumet au conseil municipal le compte administratif communal de l'exercice 2019 conforme au compte de gestion du Comptable du Trésor.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Commune :

- Excédent de fonctionnement 2019 : 28 048.73 €
- Excédent cumulé de fonctionnement au 31/12/2019 : 328 451.13 €
- Déficit d'investissement 2019 : 135 898.97 €
- Déficit cumulé d'investissement au 31/12/2019 : 115 906.49 €
- Restes à réaliser investissement dépenses au 31/12/2019 : 50 039 €
- Restes à réaliser investissement recettes au 31/12/2019 : 77 435 €

Le résultat brut global de clôture de 2019 du budget principal est donc de 212 544.64 €.

Le résultat net global de clôture (*prenant en compte les restes à réaliser*) est 239 940.64 €.

Centre Action Sociale :

- Déficit de fonctionnement 2019 : 260.22 €
 - Excédent cumulé de fonctionnement au 31/12/2019 : 1 239.35 €

Le résultat brut global de clôture 2019 du budget annexe de centre action sociale est donc de 1 239.35 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs.

Affectation du résultat de fonctionnement de la Commune et du CAS.

Suite au vote des comptes administratifs 2019, le Conseil Municipal approuve les affectations des résultats comptables 2019 aux budgets 2020.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020.

Afin d'équilibrer le budget 2020 de la commune, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les mêmes taux d'imposition que 2019.

Taxe foncière (bâti) 13.02 %
Taxe foncière (non bâti) 103.41 %

Vote des budgets 2020.

Le Maire présente les budgets 2020 de la commune, du CAS et du budget analytique du camping. Les budgets sont approuvés par 6 voix pour et 2 abstentions.



Suite au vote du budget, Pierre Noël Bois revient sur la ligne présentant les indemnités du Maire et des adjoints et s'interroge sur l'augmentation proposée au budget 2021. Le Maire explique que les indemnités étaient jusqu'alors plafonnées mais qu'une augmentation de 15 % est désormais permise, mais qu'aucune augmentation n'a eu lieu. Il rappelle que l'indemnité des adjoints est d'à peine plus de 200€. Il précise également que Madame Boyer adjointe, ne perçoit plus ses indemnités depuis début Avril du fait que toutes ses délégations sont retirées suite à son départ du village.

Pierre Noël Bois demande également pourquoi les élus au 1^{er} tour des élections municipales ne reçoivent pas les documents transmis aux conseillers municipaux actuels. Le Maire explique que cela n'est pas autorisé tant qu'ils ne sont pas « installés ». Ils n'ont pas de légitimités.

Covid 19

La région a fourni des masques pour chaque personne recensée sur la commune (distribution en mairie de 200 masques jeudi 14 et vendredi 15

mai) ; reste à distribuer aux personnes « recensées à part ».

Les 200 autres masques seront distribués à la boîte aux lettres aux personnes qui ne sont pas venus.

Des masques ont également été fournis par l'intercommunalité et ont été distribués aux commerçants « travaillant durant le confinement » et employés communaux.

1000 masques chirurgicaux ont été commandés par la commune ainsi que du gel hydroalcoolique, du désinfectant, des rouleaux de papiers... Un budget annexe va être réalisé afin de connaître le coût.

Ecole

Un protocole précis a été rédigé et permet l'accueil d'élèves en petits groupes. A midi, les élèves peuvent déjeuner à la cantine.

Salles communales

Elles ont été fermées depuis le début du confinement. La salle polyvalente ne pourra pas rouvrir pour l'instant à cause de sa proximité avec la classe maternelle ; la salle Gabriel Mourier est ouverte uniquement pour les assistantes sociales et l'association d'aide à domicile.

Camping/piscine

Peu d'informations à ce jour. Pourra-t-on être en capacité d'ouvrir l'un et l'autre ?

Pierre Dalstein propose de faire un point sur les perspectives touristiques de l'été et recense à la fois ce qu'il est permis de faire à ce jour et les interrogations qui demeurent. Il reste difficile de se projeter mais il faudrait réussir à maintenir quelques activités pour les estivants et la population locale.

Une discussion avec les propriétaires des campings Mottois devrait se tenir à la fin du mois de mai après les annonces du gouvernement.

Manifestations

Le festival de jazz et l'Ultra Tour de La Motte Chalancon sont annulés.

Pour les manifestations qui auront lieu, un protocole strict sera défini. Le Maire souhaite qu'aucun risque ne soit pris et pourrait stopper toute manifestation si le protocole n'est pas rigoureusement suivi.

La nouvelle aire de tri est ouverte depuis le mercredi 13 mai.

L'agence postale communale est ouverte les mardis, jeudis et vendredis matin jusqu'à fin mai ; évolution possible par la suite.

Bibliothèque

Un protocole a été rédigé par l'association et validé par le Maire ; la réouverture est donc possible.

Séance levée à 23h15

Séance du Mercredi 8 juillet 2020

Etaient présents tous les conseillers.

Le Maire ouvre la séance.

Pierre POLETTTO est désigné secrétaire de séance.

Le Maire informe qu'il y a une modification de l'ordre du jour.

Indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints

Le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints étant entendu que les crédits nécessaires sont déjà inscrits au budget 2020.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités avec effet au 3 juillet 2020 comme suit :

Indemnité du Maire : 25.50 % de l'indice brut 1027

Indemnité des Adjoints : 9.90 % de l'indice brut 1027

Suivant les articles L 2123-22 et R 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune étant chef-lieu de canton une majoration de 15 % sera appliquée sur les indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints.

Depuis la Loi de 2019 l'Etat prend en charge 50% des indemnités d'élus.

Délégations données au Maire.

Le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L2122-22) permettent au Conseil Municipal de

déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner au Maire, pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- De prendre toute décision concernant la réparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De fixer dans les limites de l'estimation de service fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leur demande ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'exercer, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € de sinistre ;
- De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté ;
- De réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 80 000 € par année ;
- D'exercer au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme,
- D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L240-1 à L240-3 du code de l'urbanisme.
- De prendre des décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique

prévu au troisième alinéa de l'article L 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la construction d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;

- De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subvention.

Délégués Syndicat Départemental de Télévision.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Syndicat départemental de la télévision de la Drôme, reçu le 21 juin 2020, le sollicitant pour désigner deux représentants

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne pour participer à l'élection des délégués devant siéger au Comité syndical les deux représentants suivants :

- Christian MOLERUS
- Cathy DELESTRE

Délégués au Syndicat Mixte du Pas des Ondes.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère au Syndicat Mixte du Pas des Ondes, autorisé par arrêté préfectoral du 20 avril 1995.

En raison du renouvellement de Conseils Municipaux, il convient de procéder à l'élection de 3 délégués et de 3 délégués suppléants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne comme délégués du Syndicat Mixte du Pas des Ondes :

Délégués titulaires :

PARRENT Brigitte - COMBEL Laurent -
CHANAL DU BESSET Pierre

Délégués suppléants :

MOLERUS Christian – HUMBERT François –
LACOUR Jeannette

Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme Désignation de 2 représentants de la commune pour participer à l'élection des délégués du Comité Syndical du SDED.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, reçu le 2 mars 2020, le sollicitant pour désigner deux représentants du collège du **Groupe A** pour participer à l'élection des délégués titulaires et suppléants qui siégeront au Comité syndical du SDED dont la commune est membre.

Ce Comité est composé d'un collège dit **Groupe A** comprenant les délégués des communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants et regroupés dans le périmètre d'appartenance de leur EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2020.

Les représentants de ce collège seront convoqués par le Président du Syndicat départemental d'Energies de la Drôme afin de procéder à l'élection des délégués appelés à siéger au sein de son Comité syndical.

Ensuite, chacun des collèges désigne, sur la base du nombre total d'habitants qu'il comprend :

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par tranche entamée de 5.000 habitants, dans la limite de 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants par collège.

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux articles L.5211-7 et L.5212-7 du C.G.C.T., le choix du Conseil Municipal « *peut porter uniquement sur l'un de ses membres* », sous la seule réserve des inéligibilités et incompatibilités de droit commun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne pour participer à l'élection des délégués devant siéger au Comité syndical les deux représentants suivants :

- COMBEL Laurent
- MOLERUS Christian.

Désignation d'un(e) délégué(e) titulaire et d'un(e) délégué(e) suppléant(e) au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales.

- Vu la délibération en date du 08/12/2011 portant adhésion de la commune de La Motte Chalancon au syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales
- Vu les statuts du syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales

Le Maire expose :

La commune de La Motte Chalancon est membre du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales.

A ce titre, et suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a donc lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter notre collectivité au Comité Syndical.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Désigne

- Délégué titulaire : DALSTEIN Pierre
- Délégué suppléant : BLANCARD Emmanuel

Désignation des membres du Centre d'Action Sociale. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison du renouvellement des Conseillers Municipaux, il y a lieu de fixer le nombre de membres au Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale. Il convient également de procéder à l'élection et à la nomination des membres de ce Conseil.

Le Conseil Municipal, désigne à l'unanimité outre le Maire, Président ; 3 membres élus :

- LACOUR Jeannette
- POLETTI Pierre
- MUNIER Pascale

Désignation d'un délégué élu, d'un délégué agent et du correspondant du CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère au CNAS (Comité National

d'Action Sociale) et que celui-ci demande la désignation de délégués 2022-2026. Il est proposé :

- déléguée élue : MUNIER Pascale,
- déléguée des agents et correspondante : BERARD Ginette

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Amendes de Police.

Le Maire propose au Conseil Municipal la pose de deux miroirs d'agglomération pour un montant de 899.80 € HT et une journée de marquage au sol pour 1 390 € HT. Le montant des travaux s'élève à 2 289.80 € HT (2 747.76 € TTC).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces travaux et demande au Département de la Drôme une attribution au titre des amendes de police.

Emetteur TNT : Autorisation du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA).

Le Maire informe :

Les autorisations ont été délivrées en 2011 par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) pour les 19 émetteurs TNT (Curnier, Bourdeaux – La Tour, La Motte Chalancon, St Nazaire Le Désert, Oriol en Royans, Nyons 2, Saou le Veyou, Lus le Croix Haute, Hauterives – Figuet, Saillans 2, Buis les Baronnies, Donzère Devois, Vassieux en Vercors, Ponsas, Vesc les Arphons, Mollans sur Ouvèze, Arpavon La Chaboite, Le Crepol – Châlon, et Combovin – Arraux) afin **d'autoriser le syndicat départemental de télévision de la Drôme à utiliser une ressource radioélectrique** pour la diffusion des programmes d'éditeurs de services de télévision par voie hertzienne terrestre en mode numérique.

Les autorisations arriveront à échéance le 05/05/2021. Afin de pouvoir procéder à leur prolongation, il conviendrait de délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité et donne pouvoir au Syndicat de télévision de la Drôme pour entreprendre toute démarche auprès du CSA afin de procéder aux prolongations des autorisations relatives aux émetteurs opérés par la collectivité pour la diffusion des multiplex R1, R2, R3, R4, R6, et R7.

Tarifs régie marché.

Le Maire rappelle la délibération du 28 février 2018 concernant les tarifs de la régie marché.

Il propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs comme suit au 9 juillet 2020 :

- 2 € le mètre linéaire
- 2 € le branchement électrique,
- 20 € l'occupation du domaine public par les cirques et spectacles,
- 100 € l'abonnement annuel au marché sans électricité,
- 20 € l'occupation du domaine public avec ou sans électricité, par des camions, véhicules de ventes de produits divers, et par les associations organisatrices de manifestations telles que marchés locaux, marchés nocturnes etc...
- 10 € l'occupation du domaine public avec ou sans électricité par les producteurs locaux à titre individuel.

Décision modificative sur le budget 2020.

Le Maire propose l'acquisition d'un deuxième défibrillateur qui sera installé sur la place des Ecoles. Après avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité. Les crédits nécessaires feront l'objet d'une décision modificative au budget 2020.

Elections Sénatoriales.

Le Maire informe le Conseil des prochaines élections Sénatoriales qui auront lieu le dimanche 27 septembre 2020. Les Conseillers doivent désigner le délégué et les 3 suppléants qui participeront à cette élection.

A l'unanimité sont désignés :

- Laurent COMBEL délégué,
- Christian MOLERUS suppléant.
- Jeannette LACOUR suppléante
- Pierre DALSTEIN suppléant,

Commissions Communales :

Sont désignés :

Camping-piscine : François HUMBERT

Agriculture et Environnement : Pierre CHANAL DU BESSET et Emmanuel BLANCARD

Appel d'Offres :

Président : Laurent COMBEL,

Titulaires : Christian MOLERUS, Jeannette LACOUR, Brigitte PARRENT,

Suppléants : Pierre POLETO, Pierre DALSTEIN, Pierre CHANAL DU BESSET.

Finances : Laurent COMBEL, Pierre POLETO, Christian MOLERUS, Jeannette LACOUR, Brigitte PARRENT.

Bulletin Communal, information (élus, habitants) : Pierre POLETO, Pascale MUNIER

Acteurs Economiques développement du village : Cathy DELESTRE

Elu référent marché hebdomadaire : François HUMBERT

Chaque référent pourra compléter sa commission avec des personnes extérieures au Conseil.



Maison de Santé :

Le Maire expose le projet de réhabilitation du bâtiment d'accueil du Val d'Oule en Maison de Santé : télémedecine, médecins, cabinet d'infirmières, kinésithérapeute, dentiste, un local libre pour accueil assistante sociale, médecine du travail, l'AVAD (aide à domicile) ...

Brigitte PARRENT pilotera ce projet, le maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de commencer l'étude préalable d'architecture.

Accessibilité des bâtiments communaux :

Le dossier est en cours l'élus référent est Pascale MUNIER.

Urbanisme :

Le Maire informe qu'un dossier est en cours auprès du service d'urbanisme de la Communauté des Communes du Diois (CCD) concernant le stationnement des caravanes sur les terrains privés.

Stationnement :

Pierre POLETO informe que des habitants de la Grand Rue se plaignent d'avoir eu un avertissement de la Gendarmerie alors qu'ils déchargeaient leur véhicule dans la grand Rue un lundi matin dans la zone d'interdiction de stationner. Le Maire explique que le

stationnement est interdit par sécurité et pour le trafic routier.

Défibrillateur :

François HUMBERT demande s'il est possible d'installer un défibrillateur sur la place des Ecoles, le Maire fait voter cet achat, accepté par 10 voix et une abstention (Pierre DALSTEIN).

Manifestations été 2020 :

Vide grenier : en attente de réponse du syndicat d'initiative.

Fête votive : 7 et 8 août

Rock On The Oule : pas de festival prévu cet année mais des animations le remplaceront

Bal du 13 juillet : annulé

Cinéma : 3 séances prévues en plein air uniquement.

Bulletin communal :

Un seul bulletin sera diffusé en fin d'année 2020.

Camping – piscine :

Le Maire informe de l'ouverture du camping (ouvert depuis le 27 juin) et de la piscine (au 10 juillet). Un protocole sanitaire a été mis en place pour les deux structures.

La piscine pourrait être ouverte exceptionnellement aux Mottois, aux enfants de l'école et touristes jusqu'à mi-septembre suivant les conditions climatiques.

Incivilités :

Pierre CHANAL DU BESSET signale des incivilités répétées (dépôts sauvages d'ordures, détritus divers, divagation de chiens, stationnement gênant...). Le Maire se renseigne sur la possibilité d'assermenter un agent garde champêtre.

Voirie :

Pierre CHANAL DU BESSET demande s'il est prévu dans l'enveloppe voirie la remise en état du chemin du Moulin (nids de poules). Les travaux étaient prévus mais le confinement les a retardés.

Le Maire propose que le prochain conseil se réunisse mi-août.

La séance est levée à 22h10

Séance du Mardi 18 août 2020

Etaient présents tous les conseillers.

Le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu. Sans observations il est approuvé à l'unanimité.

Jeannette LACOUR est désignée secrétaire de séance.

Désignation d'un Délégué à la Défense.

Le Maire informe que le Ministère de la Défense demande de désigner un délégué à la défense parmi les Conseillers Municipaux qui aura vocation à devenir l'interlocuteur privilégié pour la Défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement. Christian MOLERUS est désigné à l'unanimité.

Convention assistance retraite 2020-2022 avec le Centre des Gestion de la Drôme.

Le Maire informe qu'il convient de renouveler la convention « assistance retraite CNRACL » avec le centre de Gestion de la Drôme pour le traitement des dossiers de retraite des agents pour les années 2020 à 2022.

Le Conseil Municipal accepte de renouveler la convention.

Travaux sur le chemin de Ronde et demande de subvention.

Le Maire propose la réfection du mur de soutènement du chemin de Ronde sous l'église. Le montant des travaux s'élève à 5 538.19€ HT (6 645.83€ TTC). Une subvention sera demandée au Département sur la Dotation Patrimoine

Les travaux sont acceptés à l'unanimité.

Suppression de la régie photocopie.

Le Maire informe qu'il n'y aura plus possibilité de verser les recettes de la régie photocopies en numéraire auprès de la Trésorerie. Vu les sommes minimales encaissées auprès des usagers il est difficile d'effectuer ces paiements par carte bleue. Le Maire propose de supprimer la régie photocopies.

Après débat, le conseil accepte la suppression de la régie.

Reliure des registres des arrêtés et des délibérations.

Le Maire informe qu'il convient de faire relier les registres des arrêtés et des délibérations de 2015 à 2018.

Le prix de la reliure est de 108 € HT (129.60 € TTC) le registre. Quatre registres sont à relier.

Le Conseil accepte à l'unanimité. Une subvention sera demandée auprès du Département sur la Dotation Patrimoine.



Marchés :

Le Maire informe qu'il sera pris un arrêté afin de rendre obligatoire le port du masque sur les marchés à compter du lundi 24 août 2020.

Maison de Santé :

La consultation pour une étude architecturale est en cours. Les offres (plans et chiffrage) doivent parvenir en mairie pour le 25 août.

Le Maire rencontrera le 4 septembre un responsable de la cellule santé du département pour définir le montant de la subvention.

Une réunion est prévue le 18 septembre avec les professionnels de santé de la commune.

Pétition :

Le Maire a été sollicité pour la signature d'une pétition concernant la réception de la « 5G ».

N'ayant que peu d'informations sur ce sujet le Maire informe qu'il ne signera pas cette pétition.

Le conseil approuve.

Rentrée des classes :

La rentrée scolaire, la garderie et la cantine reprendront normalement à la rentrée.

Commissions :

Le Maire demande à ce que les commissions communales se réunissent dès septembre. Un premier retour de travail devra être fait en octobre.

Saison estivale :

François HUMBERT donne les premiers chiffres du camping municipal. Ils seraient identiques à l'année précédente. La piscine sera ouverte jusqu'au 15 septembre les mercredis, jeudis et vendredis l'après-midi, elle sera également ouverte les samedis et dimanches le matin et l'après-midi.

Caravanes sur des terrains privés :

Le Maire informe d'un courrier type reçu de la Communauté des Communes du Diois à destination des propriétaires de caravanes. Le Maire propose un conseil informel avant de délibérer sur le sujet avant de procéder à l'envoi de ce courrier aux destinataires.

Trésorerie de La Motte-Rémuzat :

La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) a annoncé la fermeture de la trésorerie au 1^{er} janvier 2021. Dernièrement se sont réunis les Maires des communes qui dépendent de la trésorerie, les Sénateurs (Mme MONNIER et Mr BUIS) et Mme CHARMET Conseillère Départementale pour discuter afin d'éviter cette fermeture.

Le Maire a également rencontré le Sénateur Mr BOUCHET qui lui propose un rendez-vous avec le président du Sénat Mr LARCHER en septembre. Une délégation composée des Maires de la Motte et Rémuzat, de la Conseillère Départementale Mme CHARMET ira à cette rencontre.

La DDFIP doit également rencontrer le Préfet.

Affaissement route de Die :

Le Maire fait un compte rendu sur l'historique des travaux et donne lecture d'un courrier du Département donnant des précisions sur la situation et l'avancement du programme de remise en état de la route.

Défibrillateur :

Le défibrillateur sera installé prochainement devant la mairie par l'électricien.

Analyses d'eau :

Le Maire informe que les analyses de la commune sont bonnes.

Course cycliste « la Drômoise » :

Vu la situation sanitaire, le Maire rappelle, qu'il a consulté le conseil concernant la Drômoise le vendredi sur la commune. Le conseil a décidé d'annuler cette épreuve.

Pascale MUNIER demande si les réunions du conseil municipal peuvent apparaître sur un planning :

Les réunions sont difficilement planifiables, les convocations du conseil municipal affichées dans

les panneaux du village seront également publiées sur « INFOS MAIRIE ».

François HUMBERT demande comment fonctionnera la régie « Marché » si le numéraire ne peut plus être encaissé :

La commune devra s'équiper d'un nouveau TPE afin d'accepter les paiements par cartes bancaires.

Pierre POLETTTO signale un dysfonctionnement de l'éclairage public :

Des lampes ont été changées ces derniers jours. Il existe également une panne au niveau du central qui reste à résoudre.

Pierre POLETTTO informe d'un survol d'hélicoptères à basse altitude prévu du 19/08 au 15/09 pour l'inspection des lignes électriques.

Pierre POLETTTO, à la demande de la population, propose d'acheter des vitrines d'affichage à installer dans le village afin de relayer l'information « Mairie » auprès des usagers :

Plusieurs panneaux sont déjà installés. Un débat s'instaure et il est décidé de procéder à une enquête auprès de la population afin de définir son attente au sujet de la communication de la mairie.

Pierre CHANAL DU BESSET demande s'il existe des horaires déterminés de vol, des personnes lui ont rapporté les nuisances sonores de l'activité de l'altisurface.

Christian MOLERUS informe d'un courrier reçu de Monsieur TORRE signalant qu'une partie de son terrain est sur l'ancien chemin communal. Il propose de racheter ce terrain à la commune afin d'y réaliser des travaux d'enrochement :

Le Conseil Municipal ne souhaite pas vendre ce terrain mais autorise un droit de passage à Mr TORRE ainsi qu'un droit d'occupation temporaire du domaine public s'il souhaite réaliser les travaux.

Le Maire informe que Mr BRACHET n'effectuera plus le déneigement de la commune à partir de 2020. La commune doit trouver une solution avant l'hiver. Christian MOLERUS est chargé de se renseigner pour l'acquisition d'un tractopelle. Emmanuel BLANCARD et Pierre CHANAL DU BESSET sont chargés de se renseigner pour l'acquisition d'un tracteur. Le Maire se chargera de se renseigner pour l'acquisition d'une étrave et

de son installation. Les retours d'informations sont attendus pour le 15 septembre.

La séance est levée à 22h15

Séance du Mercredi 16 septembre 2020

Etaient présents tous les conseillers à l'exception de Cathy DELESTRE représentée par Jeannette LACOUR.

Le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu. Sans observations il est approuvé à l'unanimité.

Brigitte PARRENT est désignée secrétaire de séance.

Travaux d'électricité (chauffe-eau et éclairage) sur le bâtiment de la mairie et de l'école.

Le Maire propose de remplacer le chauffe-eau de l'école, les radiateurs de la maternelle, l'éclairage actuel de l'école ainsi que de la salle du conseil municipal. Les travaux s'élèvent à 3 908.67 € HT (4 690.40 € TTC).

Le Conseil accepte à l'unanimité et demande auprès du Département une subvention sur la dotation patrimoine. La somme de 4 700 € est inscrite en supplément au budget 2020.

Tarif des salles.

Le Maire informe le conseil que la commission a travaillé sur les tarifs des salles communales.

Il propose :

Gratuité de toutes les salles pour toutes les associations pour leur assemblée générale annuelle.

Gratuité de toutes les salles pour les réunions des associations Mottoises.

Manifestations associatives :

- Associations Mottoises : la première manifestation annuelle est gratuite, ensuite 25 € la manifestation.
- Pour les autres associations (associations ayant leur siège déclaré hors de La Motte Chalancon) : 30 € par manifestation.

Soirées ou journées privées :

- La Souste : 100 € la location + 150 € de caution (matériel cassé ou ménage non effectué).

- Salle polyvalente : 100 € la location + 150 € de caution (matériel cassé ou ménage non effectué).

Cours payants :

1 séance/semaine	=	200 €/an
2 séances /semaine	=	350 €/an
3 séances et plus /semaine	=	400 €/an

La gratuité d'occupation des salles par les associations suivantes :

- Le Cercle de l'Amitié pour la salle Gabriel Mourier,
- La Bibliothèque pour la salle mise à sa disposition.

Un planning d'occupation sera fourni et une convention sera établie entre l'association et la mairie.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Réaménagement des Calades du village : aménagement du secteur n°1 Rue des Bourgeois, Coin Maco, Rue Sauvegarde.

Le Maire propose au conseil de réaliser en 2021 le secteur n°1 « Rue des Bourgeois, Coin Maco, Rue Sauvegarde » pour un montant total de 111 675 € HT (134 010 € TTC). Le chiffrage détaillé établi par la Direction des Déplacements du Département de la Drôme est le suivant :

Voirie : 44 420 € HT (53 304 € TTC).

Réseau d'Adduction d'Eau Potable : 25 070 € HT (30 084 € TTC).

Réseau Eaux Usées : 17 935 € HT (21 522 € TTC).

Réseaux Eaux Pluviales : 19 250 € HT (23 100 € TTC).

Travaux divers (maçonnerie, reprises de pied de façade, plan de récolement et constat d'huissier) 5 000 € HT (6 000 € TTC).

La proposition d'intervention du Département de la Drôme pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet s'élève à 17 106.50 € HT soit 20 527.80 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité. Une subvention sera demandée auprès du Département, de la Région et de l'Etat.

Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des locaux du Val d'Oule en Maison Médicale.

Le Maire informe que suite à la consultation de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des locaux

du Val d'Oule en Maison Médicale, une seule offre est parvenue en mairie. Il s'agit du cabinet d'Architecture IDFA qui propose une mission de Maîtrise d'œuvre pour un montant de 2 350 € HT comportant la Mission Ferme - Phase Programmation et APS. Le Maire rappelle qu'il s'agit de l'avant-projet sommaire.

Brigitte PARRENT donne des précisions sur ce projet :

De concert il sera procédé à la réfection du Val d'Oule et il sera créé une entité morale avec les professionnels de santé qui occuperont la Maison Médicale. Des démarches ont été effectuées auprès de professionnels locaux mais également auprès de ceux des communes voisines et plus éloignées. Une réunion est prévue dans les prochains jours. Le Maire rajoute que l'objectif est d'accueillir un maximum de métiers dans le secteur santé (médecins, infirmiers, ostéopathe, dentiste...).



COVID :

Le Maire propose aux conseillers de réfléchir comment assurer la continuité de service de la mairie en cas de reprise de l'épidémie. Jeannette LACOUR informe qu'un protocole COVID a été établi pour la mise à disposition des salles polyvalente et Gabriel Mourier.

Caravanes sur des terrains privés :

Le Maire informe qu'aucune taxe n'est applicable pour ce genre d'habitation (taxe d'aménagement etc...). Il n'est pas possible de déposer de déclaration préalable de travaux pour régulariser sauf s'il s'agit d'une entreprise agricole. Une réunion est prévue sur ce sujet à la Communauté des Communes du Diois.

Fuite d'eau :

Le Maire informe qu'une vanne a été posée entre la maison de Mr NIVOLLET et le pont de Cornillon pour détecter et limiter une fuite d'eau.

Bulletin communal :

Pierre POLETTI informe de son avancement.

Crèche « les Frimousses » :

Le Maire donne le compte rendu de l'assemblée générale. Un audit va être effectué concernant la

gestion de l'association qui pourrait être assurée par l'ADMR.

Commissions à la Communauté des Communes du Diois (CCD) :

Pierre DALSTEIN se propose à la commission des « déchets », Christian MOLERUS à la commission « urbanisme », le Maire à la commission « Tourisme », le Maire demande aux conseillers s'il y a des candidats pour la commission « Agriculture ».

Fermeture de la Trésorerie :

Le Maire donne le compte rendu de la rencontre des élus (les Maires de La Motte, Rémuzat Bellegarde en Diois, Mévouillon (fermeture de la Trésorerie de (Séderon), Gilbert BOUCHET, Nicolas DARAGON, Martine CHARMET) avec le Président du Sénat Gérard LARCHER.

Le Maire de La Motte a rappelé l'historique au Président (2015, 2017) concernant les menaces de fermeture tout en précisant le regroupement des services publics depuis des années dans la vallée, mais à ce jour cela devient insupportable.

Considérant l'importance de l'aide aux communes apportée par les Trésoreries, le Président se rapprochera du 1er Ministre afin d'exposer notre dossier et tiendra les élus informés de la situation.

Panneaux d'informations :

Pierre POLETO informe que sur 300 questionnaires envoyés 90 sont revenus. Après dépouillement il est demandé par la population plus d'affichage et la dématérialisation des informations.

Le conseil municipal par 10 voix pour et 1 abstention (HUMBERT F) décide d'acquérir 3 panneaux supplémentaires qui seront implantés : sur l'immeuble « Aiguebelle » (ancienne gendarmerie), devant la mairie et sur la place du Pont devant l'office de tourisme.

Commission agricole :

Pierre CHANAL DU BESSET et Emmanuel BLANCARD rendent compte de la réunion avec une dizaine d'agriculteurs de la commune.

Il en est ressorti :

- Que la commission soit impliquée lors de la mise en place du PLUi,
- maintien du tissu de cet ensemble d'agriculteurs qui contribue à la vie du village et des commerces,

- précarité pour certaines entreprises agricoles et l'installation de nouvelles.

Il y a eu beaucoup d'échanges positifs pendant cette réunion.

Christian MOLERUS suggère à la commission de consulter le cadastre afin de définir les parcelles prédisposées à l'agriculture et aux coupes de résineux destinés au chauffage avant l'enquête publique du PLUi.

Commissions communales :

Emmanuel BLANCARD informe que des personnes voudraient faire partie des commissions communales. Le Maire suggère qu'elles s'adressent aux conseillers municipaux référents.

Camping piscine :

François HUMBERT informe d'une bonne fréquentation de la piscine durant son ouverture en septembre. Le camping fermera le 20 septembre. Des campeurs félicitent les employés et les élus pour le travail fourni. Il faudra revoir l'organisation du temps de travail du personnel affecté au nettoyage afin qu'il y ait un meilleur roulement entre les agents. Les contrats saisonniers devront être revus.

Accessibilité des bâtiments communaux : Une visite des sanitaires du camping est prévue en fin de semaine afin d'y installer un accès pour personne à mobilité réduite.

Accessibilité :

Pascale MUNIER informe que du matériel a été commandé pour la mise aux normes des bâtiments communaux. Il y aura prochainement une rencontre avec le bureau d'étude et un bilan sera établi. Les travaux d'accessibilité des toilettes de l'école sont prévus cette année.

Centre d'Actions Sociales (CAS) :

Jeannette LACOUR informe qu'ils se sont réunis avec Pierre POLETO afin de préparer le colis de Noël 2020. Une assistante sociale a contacté le CAS au sujet d'un dossier privé.

Association « nettoyeurs du village » :

Brigitte PARRENT informe qu'elle souhaite créer un cercle de bénévoles pour nettoyer le village afin de soulager le personnel communal affecté à d'autres tâches.

Elagages des arbres :

Pascale MUNIER demande quand aura lieu l'élitage des arbres sur la commune. Christian MOLERUS informe que les travaux seront faits par l'entreprise PONS dans la deuxième quinzaine du mois d'octobre sur les places et devant chez Mr RAYE.

Le Maire propose de replanter des arbres fruitiers sur la commune et de faire une prévision au budget dans les années à venir.

Le contrôle technique du camion communal n'est pas satisfaisant. Une solution de réparation sera peut-être apportée suivant la disponibilité des pièces.

Le Maire remercie le Conseil Municipal pour son travail et l'ambiance agréable lors des réunions.

La séance est levée à 20H45

Séance du mardi 13 octobre 2020

Etaient présents tous les conseillers à l'exception de Pierre DALSTEIN représenté par Emmanuel BLANCARD et Brigitte PARRENT représentée par Laurent COMBEL.

Pierre CHANAL DU BESSET est désigné secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu. Sans observations il est approuvé à l'unanimité.

Répartition intercommunale des frais de scolarisation du RPI 2019/2020 (Regroupement Pédagogique Intercommunal).

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention passée avec la commune de Rémuzat concernant la répartition des frais de scolarisation supportés par le RPI et à répartir entre les communes partenaires.

Les frais pour l'année scolaire 2019-2020 s'élèvent à 1425.81 € par enfant. Cette participation sera réclamée auprès de chaque commune partenaire du RPI et au prorata du nombre d'enfants le fréquentant. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le montant de cette participation.

Motion contre le projet de fermeture du Centre des Finances Publiques de Rémuzat/La Motte-Chalancon et pour son maintien.

« Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la réunion des élus des territoires concernés qui a eu lieu à Cornillac le 10 août 2020.

Cette rencontre avait été initiée par Laurent COMBEL Maire de La Motte-Chalancon et Olivier SALIN Maire de Rémuzat.

Elle faisait suite à l'annonce brutale de fermeture de la Trésorerie le 31 décembre 2020 par Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques (DRFIP) de la Drôme au Maire de Rémuzat le 23 juillet 2020.

Le Maire propose de voter une motion contre cette décision et pour le maintien de ce service au public de proximité.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

CONSIDERANT l'absence totale de concertation,

CONSIDERANT que la décision de fermer la Trésorerie REMUZAT/LA MOTTE-CHALANCON au 1er janvier 2021 engendrerait un préjudice considérable pour les collectivités et pour ses habitants,

CONSIDERANT la problématique de la gestion des régies,

CONSIDERANT qu'il est indispensable de maintenir les services publics autant pour les communes que pour les usagers et que soit respecté le principe de l'égalité d'accès à ces services pour les citoyens sur l'ensemble du territoire national,

CONSIDERANT que la disparition de ce service public de proximité en milieu rural va à l'encontre du respect des principes d'égalité d'accès et d'égalité de traitement de tous les citoyens,

CONSIDERANT qu'il convient de préserver le service public nécessaire à la vitalité de nos territoires ruraux et leur développement.

S'OPPOSE à la fermeture de la Trésorerie REMUZAT /LA MOTTE-CHALANCON et demande instamment par la présente de ne pas mettre à exécution cette décision de fermeture qui porterait un lourd préjudice au service public en milieu rural».

Réfection des sols des salles du centre de loisirs et demande de subvention à la CAF.

Le Maire rappelle que l'accueil du centre de loisirs de la Motte Chalancon pour les enfants de 3 à 12 ans s'effectue dans une salle du bâtiment d'hébergement de l'ancien Val d'Oule. Ce service est aujourd'hui géré par l'association ESCDD. La commune a passé une convention de mise à disposition de ce local avec l'ESCDD pour les 7 semaines d'ouverture du service.

Des travaux ont déjà été réalisés en 2019 :

- Changement des radiateurs, réalisés et pris en charge par la commune
- Tapisserie et peinture avec les parents usagers du service : réalisés par l'ESCDD et pris en charge par la communauté des communes

De nouveaux travaux urgents (plancher défectueux, mise en sécurité) sont nécessaires. Le montant des travaux de réfection des planchers s'élève à 3 277.33 € HT (3 932.80 € TTC).

Le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer ces travaux et de demander une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité. Les crédits nécessaires sont votés au budget 2020 par virement de crédits.

Demande d'aide à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des arrêts de cars sur le territoire de la commune.

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander à la Région l'installation d'un abri bus à l'arrêt du transport scolaire vers la cantine scolaire. La réalisation de la dalle qui accueillera la structure sera à la charge de la commune.



Convention d'utilisation du bâtiment hébergement du Val d'Oule.

Le Maire rappelle que l'an dernier la gendarmerie a utilisé le bâtiment du Val d'Oule pour y effectuer un entraînement professionnel. Il a été convenu d'une convention avec la Gendarmerie pour une période d'un an (reconductible) pour la

mise à disposition des locaux au-dessus de la mairie afin que le peloton de surveillance et d'intervention de Taulignan puisse y effectuer d'autres entraînements.

Cérémonie du 11 novembre 2020 :

en raison de la crise sanitaire, le Maire propose de reporter le défilé et la cérémonie au 8 mai 2021. Une gerbe sera tout de même déposée le 11 novembre au Monument aux Morts, la population sera informée par affichage.

Installations nouvelles sur la commune :

le Maire a rencontré Mme ROUDIER qui s'installe comme fleuriste sur la commune. Rencontre également d'un couple de maraîcher et artiste musique, d'un couple d'artistes issu des beaux-arts et dans le domaine de l'architecture qui chercherait un local pour de la peinture.

Parc des Baronnie :

le Maire informe du déroulement très particulier de l'élection récente du président du Parc : Mr Claude AURIAS.

Il rappelle également, lorsqu'un élu municipal a un mandat de délégation communale afin de siéger dans une instance, qu'il doit avoir quitus de la commune pour se présenter à une élection.

Pierre Dalstein n'ayant prévenu personne, il n'a pas été élu au bureau du Parc.

Déchetterie :

le Maire fait part d'une réflexion de la Communauté des Communes du Diois sur la création d'un emploi intercommunal de gardien des déchetteries du Diois.

Tractopelle :

L'intercommunalité est à la recherche d'un nouveau tractopelle pour la déchetterie de Luc en Diois. La Motte pourrait ainsi récupérer l'ancien matériel, s'il est en bon état, et l'équiper pour le déneigement.

Promotion du village :

Le Maire propose la réalisation d'un autocollant pour la promotion du village. François HUMBERT, Pierre CHANAL DU BESSET et Cathy DELESTRE se proposent de travailler sur la création graphique d'un logo.

Assise du Tourisme :

Cathy DELESTRE et François HUMBERT prévoient une 1^{ère} rencontre fin octobre avec les acteurs économiques du village.

Office du Tourisme du Diois :

Le Maire informe de l'élection du président : Mr Jean-Pierre ROUIT, du vice-président : Mr Pierrick TABOURET. Le Maire fait partie de la commission Tourisme à la CCD. Pour 2020 la fréquentation de l'Office de Tourisme de la Motte est en hausse grâce, également, à sa demi-journée de décentralisation sur le site du Pas des Ondes durant l'été 2020.

Les touristes souhaiteraient plus d'hébergements disponibles et de commerces ouverts en dehors de juillet et août dans le Diois.

Correspondant de La Tribune :

Le Maire informe que Mme Myriam CHANAL est correspondante de la commune au journal.

TOUR DE TABLE

Christian MOLERUS informe :

De la taille des arbres de la commune, il reste à élaguer ceux du camping.

D'une rupture de canalisation d'eau qui s'est produite lors de travaux sur la place du Fort. La réparation sera à la charge de l'entreprise.

De la réparation de dalles à la piscine.

De la réparation du camion communal qui passera prochainement la contre visite du contrôle technique.

La fuite d'eau a été trouvée vers le pont de Cornillon. Des travaux devront être entrepris.

Le Maire informe qu'après avoir étudié le plan de financement les travaux de réfection des calades phase 2 et l'aménagement de la Maison Médicale il y aura des priorités à déterminer. Il faut penser aux futures années et ne pas démunir la commune de ses fonds propres, ni trop l'endetter.

Pascale MUNIER informe de l'avancement des travaux d'accessibilité des bâtiments (pose de panneaux, de pictogrammes, d'une boucle magnétique en mairie, ...).

Pierre POLETTTO informe que les associations ont commencé à envoyer leur article et photos pour le prochain bulletin communal.

Cathy DELESTRE :

Fait part de mécontentements sur la propreté des toilettes publiques de la place du Pont : Le Maire fera remonter l'information.

Une association déplore la fermeture des salles communales aux activités hebdomadaires : Le Maire rappelle qu'il s'agit d'un arrêté du Préfet et que le rôle des élus est de protéger la population face au COVID.

François HUMBERT :

Demande à ce qu'il y ait une certification de l'installation électrique du snack de la piscine : Le Centre de Gestion de la Drôme pourrait éventuellement donner plus de renseignements dans ce domaine.

Il demande également une formation des agents pour l'entretien de la piscine.

On lui a suggéré la désignation d'un élu référent aux associations. Une décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

Pierre CHANAL DU BESSET : Fait part de réclamations des usagers signalant des déjections animales aux abords de l'Agence Postale.

Demande, vu les intempéries survenues dans le 06, si la population Mottoise est protégée par son PLU. Christian MOLERUS explique que la réglementation des PLU s'établit sur des bases de catastrophes naturelles vécues et qu'à chaque nouvel épisode la réglementation en est modifiée. Il est difficile de prévoir en amont. Certains ruisseaux de la commune sont connus pour leur débordements, d'où la nécessité de leur surveillance et de leur nettoyage.

Jeannette LACOUR fait part du panneau « Stembert » qui a été installé à l'entrée du village.

Le Maire demande à ce que les stocks de produits COVID (masques, gels, etc) soient vérifiés.

La séance est levée à 22H40

Séance du mardi 1^{er} décembre 2020

Etaient présents tous les conseillers à l'exception de Pierre POLETTTO représenté par Laurent COMBEL.

Cathy DELESTRE est désignée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu. Sans observations il est approuvé à l'unanimité.

Le Maire propose au Conseil de rajouter une délibération concernant les admissions en non-valeurs.

Convention d'utilisation de la salle polyvalente.

Vu le contexte actuel, les salles étant fermées, le Maire propose d'ajourner cette délibération. Elle sera présentée lors d'un prochain conseil.

Appel à projet centre villes et villages auprès du Département.

Le Maire expose les différents projets à réaliser sur la commune : la 2^{ème} phase des calades, la création d'une Maison Médicale. Le Département a lancé une opération « centre villes et villages » afin d'attribuer aux communes retenues les meilleures subventions.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de déposer sa candidature au Département afin d'obtenir une subvention optimale pour amener à bien les projets cités. Si la candidature est retenue, le Maire devra défendre le dossier afin d'obtenir les subventions.

Non-Valeurs.

A la demande de la Trésorerie de Rémuzat - La Motte, le Maire propose au Conseil l'admission en non-valeur de titres non recouverts sur les exercices antérieurs. Les poursuites ont été effectuées auprès des redevables et sont restées sans suite.



Le Maire informe sur l'avancement du dossier de la Maison Médicale : rencontre avec les médecins pour l'élaboration du projet de santé auprès de l'ARS, 1^{ère} esquisse de l'architecte des plans du projet. Une discussion s'engage sur le mode de fonctionnement du bâtiment et la disposition des salles afin de réduire les coûts.

Le Maire informe de sa prochaine rencontre avec le SDIS pour la mise à disposition d'un véhicule médicalisé (VLM). Il conviendra de lui trouver un local.

La fuite sur la conduite d'eau potable au niveau du pont de Cornillon n'a pas pu être réparée. Le montant des travaux s'élèverait à 40 000 € subventionné à 80 % par le Département et l'Agence de l'Eau.

La commission tourisme se réunira le 10 décembre à 18h en mairie en présence des campings de La Motte dans la limite des mesures sanitaires. Les assises du tourisme auront lieu en début d'année avec l'ensemble des acteurs.

Tourisme durable : les hébergeurs se plaignent de la fermeture trop tôt dans la saison des commerces dans le Diois, ce qui peut pénaliser la fréquentation de la région hors saison.

Des purificateurs d'air ont été commandés. Ils seront installés dans les salles de classes et la cantine. Ils sont subventionnés à 80 % par la Région.

Les panneaux d'affichages ont été reçus, ils seront installés prochainement.

Un dépistage COVID sera organisé par la Région les 19 et 20 décembre 2020 devant la mairie, en collaboration avec le personnel de santé local et des bénévoles.

Plan d'eau : le Comité de Pilotage s'est réuni pour l'avancement de la DSP (Délégation de service Public).

Parc éolien : Le Maire informe que la commune de La Motte n'a pris aucune position sur ce projet. Il concerne uniquement la commune de Chalancon.

Le Mairie informe du décès de Claudine PONSON (ancienne secrétaire remplaçante de la mairie de La Motte). Une gerbe de la commune a été déposée lors des obsèques.

La Trésorerie de Rémuzat - La Motte ferme le 31/12/2020. Des permanences seront assurées par la suite en mairie.

Le conseil d'école a eu lieu le 30 novembre. Le Maire informe des projets éducatifs 2020/2021.

Après concertation du conseil, il est décidé de ne pas organiser les vœux du Maire en janvier 2021.

Vidéo protection : le Maire propose au conseil une réflexion pour l'installation de caméras sur le village. Il explique la différence entre la vidéo protection et la vidéo surveillance.

TOUR DE TABLE

Jeannette LACOUR demande s'il est possible d'enlever les barrières sur la place du Pont qui tombent avec le vent et de fixer le panneau d'interdiction de stationner.

Jeannette LACOUR informe que les candidats au remplacement de Maëlyss pendant ses congés maternité ont été reçus.

Les élus référents aux Associations Mottoises (et autres) sont à compter de ce jour :

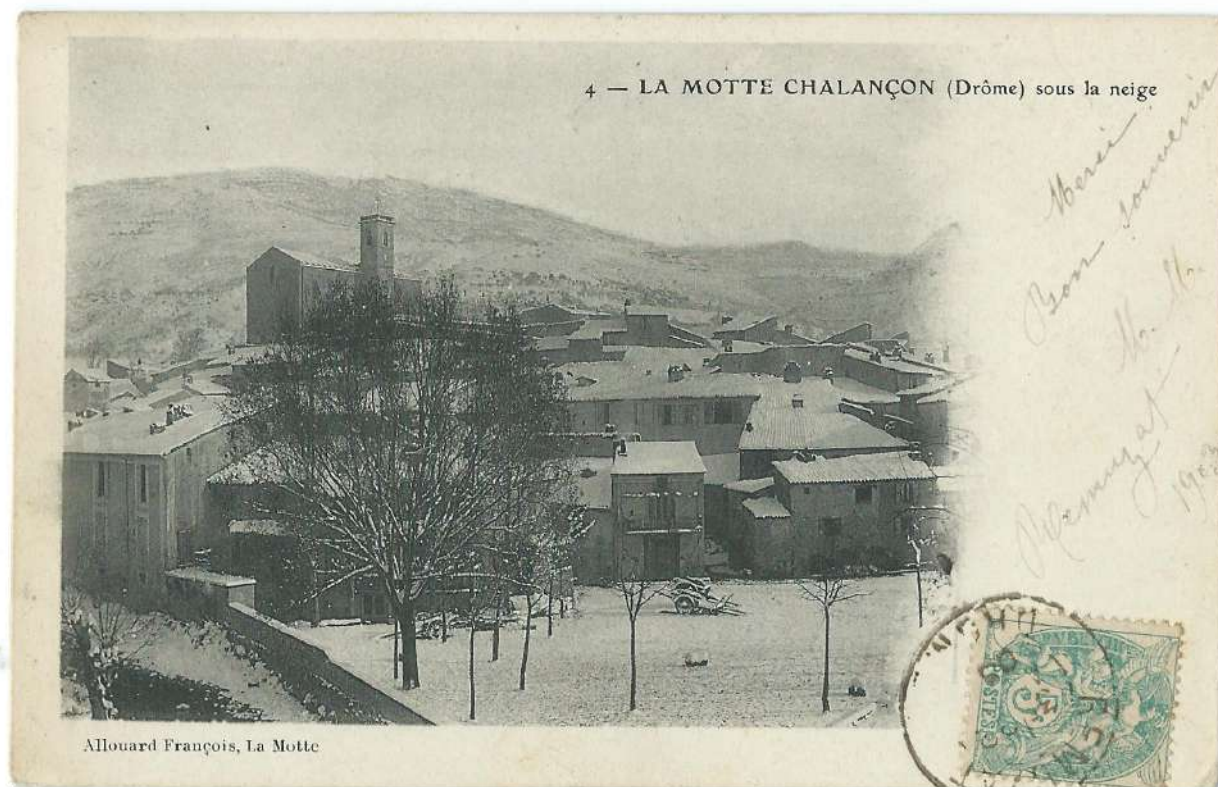
- François HUMBERT
- Pierre CHANAL-DU-BESSET

Des sapins ont été installés dans la Grand Rue. Le Conseil compte sur la créativité des Mottois pour les décorer.

Emmanuel BLANCARD informe d'une exposition qui aura lieu en 2021 des photos anciennes de la famille URTIN. Une salle communale est demandée pour cette exposition.

Emmanuel BLANCARD fait part d'une proposition d'organisation par Mr Emmanuel RUCHON d'une journée citoyenne pour le ramassage de papiers volants à l'ancienne décharge. Des sacs poubelle et le camion communal avec chauffeur sera mis à disposition par la mairie.

La séance est levée à 22H06



Délégation de fonctions données aux adjoints

Suite à la nomination des Adjoints, en date du 3 juillet 2020, le Maire donne délégation :

à **M. Christian MOLERUS, 1^{er} Adjoint** pour :

- Urbanisme : début d'instruction des dossiers de permis de construire et déclarations préalables de travaux ;
- Voirie : élaboration des marchés publics, suivi des travaux ;
- Réseaux : EDF, Télécom, fibre optique ;
- Travaux : bâtiments communaux ;
- En charge du personnel technique voirie.

à **Mme Jeannette LACOUR, 2^{ème} Adjointe** pour :

- Affaires sociales : Adjointe référent CAS ;
- Tourisme ;
- En charge du personnel administratif.

à **Mme Brigitte PARRENT, 3^{ème} adjointe** pour :

- Environnement : être en lien avec la Communauté des Communes du Diois qui a la compétence des ordures ménagères. Développement des énergies renouvelables ;
- Finances, économie, développement, élaboration du budget ;
- En charge du personnel ATSEM et entretien des locaux et cantine.

Pour toutes demandes relatives à ces domaines, il vous est demandé de prendre « Rendez-Vous » avec les Adjoints ayant délégation.



Année 2020

- Accessibilité des bâtiments communaux : achats de fournitures,
- Epanchages des boues de la station d'épuration,
- Acquisition d'un deuxième défibrillateur,
- Interventions diverses sur le réseau d'eau,
- Interventions sur le réseau assainissement,
- Entretien des chemins communaux,
- Acquisition de miroirs routiers,
- Installation de volets roulants à l'école,
- Interventions sur la station d'épuration,
- Climatisation de la mairie,
- Achat d'un rétroprojecteur pour l'école,
- Acquisition de panneaux d'affichage,
- Acquisition d'un PC portable pour les élus.

Rappel des différentes Commissions

Centre d'Action Sociale (CAS) :

Président : Laurent COMBEL

Référent : Jeannette LACOUR

Membres : Pierre POLETTTO, Pascale MUNIER

Commission Appels d'Offres :

Président : Laurent COMBEL

Titulaires : Christian MOLERUS, Jeannette LACOUR, Brigitte PARRENT,

Suppléants : Pierre POLETTTO, Pierre DALSTEIN, Pierre CHANAL DU BESSET,

Commission Agriculture et Environnement :

Référents : Pierre CHANAL DU BESSET et Emmanuel BLANCARD,

Commission Finances :

Président : Laurent COMBEL

Membres : Pierre POLETTTO, Christian MOLERUS, Jeannette LACOUR et Brigitte PARRENT

Commission Bulletin Communal, Information (élus, habitants) :

Référents : Pierre POLETTTO

Membre : Pascale MUNIER

Commission Acteurs économiques, Développement du village :

Référent : Cathy DELESTRE

Commission Camping – Piscine municipale:

Référent : François HUMBERT

Comité du Syndicat Départemental de Télévision :

Délégués : Christian MOLERUS, Cathy DELESTRE

Syndicat Mixte du Pas des Ondes :

Délégués titulaires : Brigitte PARRENT, Laurent COMBEL, Pierre CHANAL DU BESSET

Délégués suppléants : Christian MOLERUS, François HUMBERT, Jeannette LACOUR

Syndicat Mixte du Parc Régional des Baronnie Provençales :

Délégué titulaire : Pierre DALSTEIN,

Délégué suppléant : Emmanuel BLANCARD

Accessibilité des bâtiments communaux :

Référent : Pascale MUNIER

Marché Hebdomadaire :

Référent : François HUMBERT

Elections

L'année 2021 verra se dérouler les élections Régionales et les élections Départementales qui auront lieu en principe au mois de juin 2021.

Il est important de voter, c'est un élément de la démocratie et un devoir de citoyen.

Les élections Départementales permettent d'élire les membres des conseils départementaux, assemblées délibérantes des Départements. Ces conseillers sont élus pour 6 ans. Collectivité locale de proximité, le Conseil Départemental exerce, à l'échelle de son territoire, les compétences qui lui sont confiées par l'Etat. Il met en œuvre des actions de proximité et de solidarité qui impactent directement le quotidien des Drômois : l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées et la protection de l'enfance en danger ; l'organisation des transports scolaires et interurbains et l'entretien et l'aménagement du réseau routier départemental ; la construction, la rénovation et la gestion des collèges publiques et de nombreuses actions éducatives pour les collégiens ; l'aménagement numérique du territoire, la protection de l'environnement, le soutien à la vie associative, au sport et à la culture, à l'activité économique et touristique et aux projets des territoires et le financement des services d'incendie et de secours (pompiers) ; l'appui à l'ingénierie publique. Ses élus siègent à Valence.

Les élections Régionales permettent d'élire les conseillers régionaux qui siègent à l'assemblée délibérante de la Région. Ces conseillers sont élus pour 6 ans. Les compétences qui lui sont attribuées sont nombreuses : Lycées, apprentissage et formation professionnelle ; transports collectifs, développement économique et emploi, aménagement du territoire (à minima). Pour notre territoire : relais et soutien pour l'obtention des fonds européens (programme FEDER). Ses élus siègent à Lyon.

Inscription sur les listes électorales : comment faire ?

Pour vous inscrire, 3 solutions s'offrent à vous :

- Soit par le biais du service en ligne si votre commune est rattachée à ce service ;
- Soit par correspondance en envoyant à la mairie de votre commune la photocopie de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile ainsi que le formulaire de demande d'inscription dûment complété ;
- Soit venir à la mairie de votre résidence en présentant une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'inscription dûment complété.

Il est possible de s'inscrire toute au long de l'année.

Toutefois, pour pouvoir voter lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant une date limite :

- au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin
- mais dans certaines situations, ce délai est allongé jusqu'au 10^{ème} jour précédant le 1^{er} tour de scrutin

Pour plus de renseignements : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdrois/F1367>



Obligations légales de débroussaillage (OLD)



Par courrier du 21 octobre 2020, le Préfet de la Drôme a demandé à tous les Maires de la Drôme des communes à risque moyen et fort d'incendie de forêt de rappeler à tous les habitants les obligations de se prémunir contre les incendies qui viendraient menacer les habitations ou de ceux induits par les habitants eux-mêmes.

Le feu de forêt est une préoccupation forte dans la Drôme et notre commune n'échappe pas à la règle.

L'importance du respect des règles liées à l'emploi du feu et aux obligations légales de débroussaillage a été clairement démontrée lors du dernier incendie qui a fortement touché un massif forestier des Baronnies cet été. Plus de 290ha ont été parcourus par les flammes lors de ce dramatique accident. Heureusement, les moyens de lutte terrestres et aériens ont pu le circonscire à des zones non habitées.

Cet évènement illustre la nécessité d'agir dans le domaine de la prévention des incendies de forêts.

L'article L134-6 du Code Forestier impose un débroussaillage de sécurité dont le double objectif est de prévenir tout départ de feu qui pourrait se révéler catastrophique et d'affaiblir l'intensité d'un feu menaçant les habitations.

Ce débroussaillage s'applique à tout type de construction, chantier ou installation (habitation, hangar, garage, atelier, ...). **Il appartient au propriétaire de le mettre en œuvre.**

Plusieurs cas sont à distinguer :

- Les parcelles ne sont pas situées en zone constructibles (U) du PLU (Plan local d'Urbanisme) de notre commune : **le débroussaillage doit être effectué sur une profondeur de 50 mètres mesurée à partir de « l'installation » (maison, hangar, piscine, etc...).**
- Les parcelles sont situées en **zone constructible (U)**, le propriétaire débroussaillera **la totalité de la parcelle qu'elle soit construite ou non.**
- Les parcelles sont construites, situées en **zone constructible (U)**, et **limitrophes de parcelles non situées en zone constructibles (U)**, le propriétaire débroussaillera **la totalité de ses parcelles situées en zone U**, et réalise ou s'assure du débroussaillage sur une profondeur de 50 mètres autour de ses installations.
- En cas de construction sur une parcelle, le propriétaire doit débroussailler aux **abords des voies privées donnant accès à cette construction sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie.**

Ce débroussaillage doit être effectif avant le 15 mai de chaque année pour limiter les risques de départ et de propagation de feu en période estivale.

Passé cette date, une procédure de mise en demeure pourra être engagée à votre rencontre.

L'article L134-7 du Code Forestier prévoit que le Maire assure le contrôle de ces obligations de débroussaillage. Ce rôle est rappelé par arrêté préfectoral n° 2013057-0026 du 26 février 2013 relatif aux obligations légales de débroussaillage dans la partie de notre département sensibles aux incendies de forêts.

Le Préfet de la Drôme demande aux Maires de veiller à assurer à nouveau l'information des propriétaires concernés par ces obligations et de veiller ensuite à assurer le contrôle des obligations des propriétaires concernés afin de garantir au plus tôt la sécurité des personnes, des biens et des espaces naturels vis-à-vis du risque d'incendie de forêt.

Afin de mieux vous informer sur les obligations de débroussaillage, de répondre à vos éventuelles interrogations, vous pouvez consulter le site de la préfecture de la Drôme à l'adresse suivante : <http://www.drome.gouv.fr/obligations-de-débroussaillage-a2914.html> .

Déchetterie



Après quelques mois de chantier, la nouvelle déchetterie est ouverte depuis le 13 mai 2020.

Elle est équipée d'une barrière automatique d'accès ; pour pouvoir accéder à l'aire de tri vous devez être muni d'une carte magnétique.

Les personnes n'ayant toujours pas récupéré leur carte doivent la demander directement à l'accueil de la CCD (Communauté de Communes du Diois) au 42, rue Camille Buffardel à Die ou par mail contact@paysdiois.fr.

Pensez à joindre un justificatif de domicile (pour les professionnels produire un extrait de Kbis).

HORAIRES D'OUVERTURE : (Rappel)

- **Hiver** (du changement d'heure de fin octobre à la fin du mois de mars)
Le mercredi de 14h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00
- **Été** (du changement d'heure de fin mars à la fin du mois d'octobre)
Le mercredi de 14h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00

Nous demandons aux usagers de respecter les consignes de tri. Des panneaux d'affichage sont implantés pour les rappeler.



Commémoration du 11 novembre 2020

Cette année, pas de traditionnel défilé pour la commémoration du 11 novembre pour cause de COVID-19, mais une simple cérémonie ; seul le Maire accompagné de cinq Conseillers Municipaux étaient présents autour du monument aux Morts pour rendre hommage aux soldats de notre Commune morts pour la France.

Après avoir égrené la longue liste des Mottois morts durant les différents conflits et après avoir déposé la traditionnelle gerbe de fleurs au pied du monument aux morts, le Maire et les Conseillers Municipaux ont respecté une minute de silence en hommage à tous ces soldats morts pour sauver notre Patrie.



Malgré le confinement que nous impose cette COVID-19, il était important que la Commune perpétue cet hommage.

Nous ne devons pas oublier tous ces « Hommes » qui se sont sacrifiés pour que nous vivions librement.

Le devoir de mémoire ne doit pas s'effacer avec le temps. Nos soldats se sont battus depuis des générations et continueront de se battre pour notre liberté.



Epidémie COVID-19



Rappels des gestes barrières que l'on doit rigoureusement respecter :

- Porter un masque dans tous les lieux où cela est obligatoire et quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée
- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter dans une poubelle
- Eviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres

Colis de Noël des personnes âgées

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui s'est réunis le 9 septembre 2020, rappelle les règles d'attribution de ces colis :

- être âgé(e) de 75 ans ou plus,



- être inscrit(e) sur la liste électorale de la commune,
- une boîte de chocolat est adressée aux personnes absentes de la commune (veuillez transmettre votre adresse de résidence à la Mairie),
- la distribution des colis s'effectue la semaine avant Noël.

Etat Civil

Mariage

Jean Paul BOYER & Catherine HOCHART
Gilles MILAN & Servane FOUREL



Naissance

Louison GAUTHIER LESAFFRE
Mila SERRET



Décès

BENOIT Pierre
CLEMENT Eugénie née ROUBAUD
CRETON Anne-Marie née DESCOMBES
GUILHEN Christelle née PINAT
LEMELTIEZ Georges



Permanences à la salle Gabriel Mourier Et Numéros / adresses utiles

Assistance Sociale :

Uniquement sur rendez-vous au 04.81.58.12.50 (choix 1) du lundi au vendredi (sauf le mardi après-midi)
mail : cms.nyons@ladrome.fr

Pôle gérontologie (CLIC) : (uniquement sur rendez-vous)

Contactez Mme Martine CHAZELLE à la Communauté des Communes du Diois (CCD) au 04.75.22.29.2

Attribution de l'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (A.D.P.A) :

Contactez Drôme Solidarité au Conseil Général de la Drôme (DS 26) au 04.75.79.70.10 ou dromesolidarites@ladrome.fr

AVAD (Association Vivre à Domicile – Vallée de la Drôme et Diois)

Association d'aide à la personne pour services à domicile

Adresse : 7, place du Marché 26150 Die ou au 04 75 22 07 44 ou avad26@orange.fr

Chèque CESU : (Chèque Emploi Service Universel)

Pour plus d'informations consultez le site internet : www.cesu.urssaf.fr

Clin d'œil et Remerciements

Durant les jours de confinement nous avons pu constater que les rampes dans les calades avaient toutes été repeintes.



Nous le devons à Michel LOMBARD qui s'est proposé bénévolement pour ce travail de longue haleine.

La nouvelle municipalité et les habitants du village le remercient grandement pour ce passe-temps utile pour notre commune.

MERCI Michel

Acteur Economique



OroraM Fleurs

Un nouvel artisan vient de s'installer dans notre village depuis quelques mois. C'est un artisan fleuriste. Elle connaît bien notre village et revient un peu aux sources puisque sa famille est d'origine mottoise et vient régulièrement en vacances à La Motte.

Elle s'appelle Aurore, artisan fleuriste, créatrice d'événements, cours d'art floral, passionnée depuis 13 ans et aimerait développer son activité à La Motte Chalancon. Le principe est simple : votre fleuriste de proximité ; une envie de fleurs, une invitation de dernière minute, un anniversaire, un mariage, un baptême, des obsèques, l'entretien des tombes, ou toutes autres cérémonies. Elle est là pour réaliser toutes ces prestations ; il suffit simplement de la contacter (tél. **07 60 38 43 05** ou mail orora.m13@gmail.com).

Sa priorité est de proposer ses services sur La Motte Chalancon et dans toutes les communes aux alentours, avec livraison à domicile.

Elle nous explique un peu son parcours professionnel :

« J'ai obtenu l'ensemble de mes diplômes de fleuriste ainsi qu'un Bac en Production Florale, j'ai également eu la chance de participer à plusieurs concours au niveau inter régional et national, qui m'ont valu d'être classée au concours du salon de l'Agriculture. J'ai également été mon propre chef d'entreprise, ce qui a été pour moi une belle et grande expérience de vie ».

Aujourd'hui, ce projet d'installation dans notre village lui tient particulièrement à cœur, pour la bonne et simple raison qu'il est important que des petits villages, comme le nôtre, puissent bénéficier des avantages des villes, avec un service de proximité et de qualité.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre belle vallée de l'Oule et la réussite pour son installation et son beau projet.



Espace France Services du Diois



Où trouver votre France Services ?

Dans l'espace à Die

Accueil en continu
RDV à la demande



Lundi : 9h-13h / 14h-17h
mardi : 9h-13h
mercredi : 9h-13h / 14h-17h
Jeudi : 9h-13h
vendredi : 9h-13h

En itinérance dans le Diois

sur RDV uniquement



Châtillon-en-Diois



Luc-en-Diois



La Motte Chalancon



Saint-Nazaire-le-Désert



Lus-la-Croix-Haute



Valdrôme

Contactez-nous pour prendre un rendez-vous !

Contact

04 75 22 31 87

die@france-services.gouv.fr



@FrServicesDiois



www.cfppa-die.fr/France-Services-Diois.html

Espace France Services du Diois

Proche de vous au quotidien.



France
services

Liberté
Égalité
Fraternité



Des animateurs formés et polyvalents vous accueillent pour :

- Vous accompagner à l'utilisation des services en ligne
Accompagner dans l'usage, la navigation et la recherche.
- Faciliter vos démarches administratives
Aide à la compréhension des informations et éléments, à la constitution des dossiers; éditer et retirer un dossier.
- Faciliter la mise en relation
Aide à la prise de RDV téléphonique ou physique avec un conseiller partenaire.
- Vous informer et vous orienter
Documentations, contacts, pièces à fournir, etc.
- Vous former vers l'autonomie numérique
Ateliers gratuits et tout public (Pass Numérique)



EMPLOI



RETRAITE



LOGEMENT



AUTRES



SOCIAL / SANTE



JUSTICE



FAMILLE



Partenaires France Services



FINANCES PUBLIQUES



pôle emploi



Assurance Retraite



Permanences des partenaires à Die

CAF Le lundi
Sur RDV 0810 25 26 10
ou sur Caf.fr

CPAM Le mardi + Luc en Diois
Sur RDV 3646 ou sur ameli.fr

Avocats 1er lundi du mois
Sans RDV De 9h à 11h30

MSA Action Sociale (non salarié)
Sur RDV 06 34 12 67 31

RÉHPsy
Sur RDV 04 26 50 55 76

AIRE Trésor Die 2ème mardi du mois dès 9h30
04 75 25 08 80

Défenseur des Droits 4ème mercredi du mois
Sur RDV 06 13 34 66 89

REMAID - FRANCE VICTIMES 26
Sur RDV 04 75 55 39 34 3ème jeudi du mois

Conciliateur de justice Le mardi
Sur RDV 06 64 95 70 28 - à Saillans

Solidarité Paysans
Sur RDV 04 75 25 88 64



FINANCEMENT

ET

PORTAGE

Fonds Inter-Opérateurs

LaValentin CFPPA Die

France Services

France Services

Informations de la Mairie

Bulletin Communal

Bulletin Communal

Les personnes inscrites sur la liste électorale de la commune et résidentes à l'année au village, reçoivent automatiquement le bulletin communal dans leur boîte aux lettres.

Pour les autres, non-résidents permanents ou non-inscrits sur la liste électorale de la Motte Chalancon, si vous souhaitez recevoir le bulletin (version papier) il convient de vous inscrire en mairie.

Si vous ne désirez plus recevoir la version papier du bulletin communal, ou que vous souhaitez le lire sous version numérique, **merci de le signaler à la Mairie.**



Pages mail « Infos Mairie »

Pour recevoir les pages « Infos Mairie » par mail, merci de bien vouloir s'inscrire à l'adresse suivante : mairie@lamottechalancon.com , en précisant à quelle adresse mail « Infos Mairie » doit vous être envoyé.



Encombrants

Un ramassage des encombrants est organisé par la mairie le 3^{ème} mercredi du mois (le matin). Les employés communaux passent chez les personnes de 75 ans ou plus qui se feront faire inscrire en mairie quelques jours auparavant. (tél. mairie : 04 75 27 20 41)



Cartons

Rappel : Les cartons ne doivent en aucun cas être laissés au pied des containers à ordures. Ils doivent être apportés obligatoirement à la déchetterie.



Containers à ordures

Il est rappelé que les dépôts d'ordres sauvages sont interdits.

Pour des questions de propreté, d'hygiène et de civisme, il vous est demandé de rien déposer autour des containers à ordures. Si les containers sont pleins, le signaler en mairie.



Sapin de Noël

Après les fêtes, jusqu'au 15 janvier, vous pourrez déposer vos sapins sur le parking du centre dans l'emplacement prévu à cet effet. Les employés communaux les évacueront à la déchetterie.



Déneigement

Dans le cas de la viabilité hivernale et pour le bon déroulement des interventions de déneigement et de salage des services du département de la Drôme, il est impératif que chacun d'entre nous fasse preuve de civisme en évitant de stationner dans les rues du village durant l'hiver. Cela permettra de dégager les voies correctement et évitera d'accrocher d'éventuels véhicules en stationnement.



AERO-CLUB

L'Aéro-club, association de loisirs, a été inévitablement concerné par les événements de cette année. Le confinement de deux mois, qui s'est prolongé de fait à l'intérieur de nos frontières cet été, a eu des conséquences positives pour l'aéroclub.

De nombreux visiteurs, estivants, résidents et habitants ont découvert le magnifique pays du Diois, et des Baronnies, à bord de notre avion Rallye MS893 A F-BPBT, ce qui nous a permis de connaître une petite amélioration de notre activité.

L'installation des panneaux d'information aux entrées de la Motte Chalancon, grâce au concours de la Mairie, a largement contribué à cette embellie.

Suite à l'audit effectué par l'Aviation Civile en Octobre 2018, et compte tenu des nouveaux standards de conformité, des coûts d'entretien, des travaux à prévoir pour maintenir le statut d'altiport de la piste d'aviation, et des coûts d'assurance, nous avons préféré convertir celui-ci en altisurface.

La piste d'aviation n'est plus un aérodrome à usage restreint, depuis le 20 Janvier 2020. Les pilotes évoluent sur la piste d'aviation de la Motte Chalancon sous leur propre responsabilité.

Ces modifications administratives ne changent pas l'aspect ni la structure de la piste.

Notre objectif : assurer une activité pérenne tout au long de l'année, grâce aux périodes de congés intermédiaires, Toussaint, Noël, Février, Pâques et les fins de semaine.

Nous avons entrepris une campagne de diffusion auprès des organismes de tourisme, qui, nous l'espérons, sera bénéfique pour notre activité à long terme.

Nous recherchons des nouveaux membres (honoraires, pilotes), et des locataires d'aéronefs, deux places sont disponibles pour le stationnement d'aéronefs dans le hangar N°1.

Nos projets : en priorité, compte tenu de la nouvelle réglementation en vigueur au 1er Janvier 2021, l'installation sur l'avion d'une nouvelle radio et d'un transpondeur mode S, (transmetteur de position radar) ainsi que l'amélioration de la partie supérieure de la piste très caillouteuse.

Nous remercions encore la Mairie de la Motte Chalancon, pour les facilités qu'elle nous accorde pour le bon fonctionnement de l'Aéro-club.

A Bernard Franc, mon prédécesseur qui disparaissait il y a un an, le 16 Octobre 2019.

Le Président Laurent Autuori



LA CHORALE L'EYGUES L'OULE

ILS & ELLES CHANTENT ...

La Chorale l'Eygues l'Oule est une association loi 1901 créée à la Motte en 2007. Elle a pour vocation de permettre à ses adhérents de s'initier et de se perfectionner au chant choral sous la conduite d'un chef de chœur Jean Dominique Westphal.



Concert en l'église de La Motte Chalancon

Elle est ouverte à tous, même débutant, pas besoin de connaître le solfège. Les 4 registres de voix sont présents : soprano, alto, ténor et basse. Les répétitions ont lieu tous les mercredis soirs de 19h30 à 21h30 dans l'église de Cornillon sur l'Oule, sauf en période de vacances scolaires. Actuellement la chorale comporte 18 membres actifs d'Arnayon, Chalancon, Cornillon, Cornillac, La Motte, Rémuzat, St May, Villeperdrix. Les chants travaillés appartiennent à des registres variés : classiques profanes ou religieux, chants du monde, chansons françaises traditionnelles ou modernes, negro spiritual, etc... Les répétitions sont enregistrées par l'un de nos membres et mise à disposition de tous afin de travailler les morceaux hors répétition.

Pour ceux qui le souhaitent, un samedi par mois à Poyols, nous nous regroupons avec les chorales de Die et de Luc en Diois.

Nous participons ou organisons des concerts avec d'autres chorales de la Drôme ou d'ailleurs, comme le concert à l'Eglise de la Motte en mai 2019.

En 2020/2021, en fonction des conditions sanitaires, des concerts seront organisés soit à la Motte ou dans le Diois ou les Baronnies. Répétition à Cornillon



Une cotisation modique est demandée pour participer à l'association, puis une contribution par trimestre de chant.

Adresse :

Présidente Mme Dany Ponçon ; Trésorière Mme Marie-Christine Milan ; Secrétaire Mme Chantal Sartorio, pour toute précision ou contact mail csartorio44@gmail.com ou tél 06 86 68 8692.

SITE INTERNET : <https://sites.google.com/view/chorale-eygues-oule>

Nous serons heureux de vous accueillir parmi nous pour 2020/2021 pour partager de bons moments de convivialité.

CLUB SPORTIF ET CULTUREL MOTTOIS

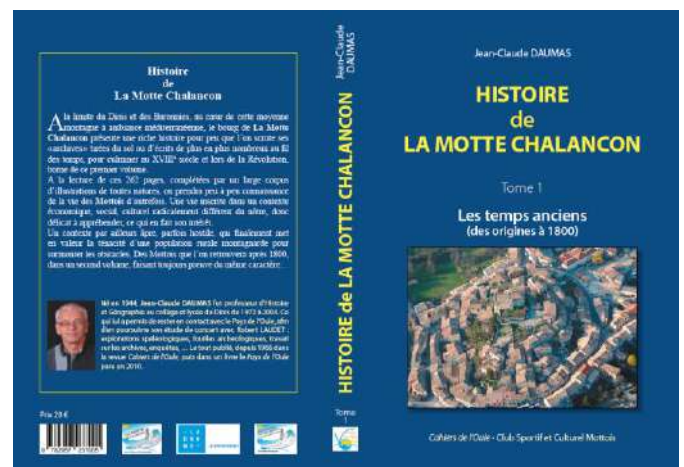
Cette année la section **Cahiers de l'Oule/Archéologie** a finalisé un projet qui s'est étendu sur plusieurs années de travail puisque le tome 1 de l'Histoire de La Motte Chalancon (261 pages) de Jean-Claude DAUMAS vient de paraître. Ce premier ouvrage, largement illustré, présente la vie des Mottois depuis l'origine du village jusqu'aux années 1800.

Vous pouvez vous le procurer à la Presse de la Vallée ou auprès de Robert LAUDET robert.laudet@gmail.com. Le tome 2 est déjà en préparation. Les 40 pages en quadrichromie des Cahiers de l'Oule n°23 traitant de thèmes très variés allant des temps reculés de la géologie à l'Ultra Tour de La Motte Chalancon sont également disponibles.

La **section randonnée** n'a pas pu organiser son camp annuel de trois jours à cause des conditions sanitaires actuelles. Par contre des séances d'entretien et de vérification des parcours pédestres et VTT ont eu lieu et se poursuivront pendant l'hiver et au printemps. Promeneurs, professionnels du tourisme, amoureux de la nature..., n'hésitez pas à nous rejoindre ! (Contact E. Ruchon au 04/75/27/24/70). Les pochettes de 14 boucles ont été mises à jour et rééditées.

C'est aussi pour cause de Covid 19 que l'**UTMC 2020** n'a malheureusement pas pu se dérouler. L'équipe organisatrice est dans les starting-block et présentera très prochainement son dossier à la préfecture pour une édition en 2021 (17 et 18 juillet) avec toujours plusieurs courses : 86 km en solo ou en relais, 42 km, 21 et 13 km, des randonnées, une course enfants... En espérant que toutes les conditions seront réunies !

Pour le CSCM, Pascal Bourguin



Section Randonnées

Les pochettes de 14 boucles ont été mises à jour et rééditées. Merci à Robert Laudet qui poursuit ce travail, ainsi que la gestion du site internet qu'il a créé : randos-lamottechalancon.com. Un remerciement spécial aussi à Catherine Chamant qui a repris une grande partie des boucles en faisant un relevé GPS (tracés disponibles sur le site internet) et un état des lieux détaillé qui nous permettra d'organiser nos futurs chantiers.

L'entretien des sentiers a été perturbé par les confinements, des dates ont été annulées, tout comme le camp annuel de trois jours. Nous avons cependant participé à la réouverture du chemin communal reliant le village de Chalancon aux Bayles, chantier initié par les habitants de Chalancon et soutenu financièrement par leurs municipalité. Ce passage est très intéressant, il permet des liens et des variantes aux boucles déjà existantes sur le secteur. Il pourrait aussi faire partie d'une grande boucle qui ferait le tour de la « cuvette » de la Motte Chalancon (projet à réfléchir).

Merci à toutes les personnes qui s'investissent bénévolement pour maintenir ces sentiers ouverts à tous, randonneurs de la région et ceux qui viennent la découvrir. Nous sommes nombreux, professionnels du tourisme ou randonneurs à bénéficier de l'existence de ces sentiers, maintenue par de longues années d'entretien.

Pour ceux qui souhaitent compléter notre équipe, merci de contacter Marc Laurie ou Emmanuel Ruchon (ruchon.emmanuel@orange.fr). Empruntez et faites découvrir les sentiers de la vallée, c'est encore la meilleure façon de les pérenniser.

BIBLIOTHEQUE MOTTOISE : J'AIME LIRE

Comme tous les établissements accueillant du public, nous avons fermé la bibliothèque du 16 Mars au 2 Juin 2020. Depuis elle a repris son activité 2 jours par semaine le mercredi de 15 à 17 h et le samedi de 10 à 12 h avec toutes les précautions sanitaires nécessaires.



Cet été, nous avons pu accueillir Mr SAUVEBOIS Jonathan qui a animé un atelier de BD en plein air. Par contre, nous n'avons pas pu prévoir et organiser les séances d'origami animées par Muriel F.

En début d'année, les enfants ont pu partager et savourer la galette des rois avec les bénévoles de notre bibliothèque. Ils ont pu emprunter régulièrement de nombreux ouvrages : les enfants de maternelle venant une fois par semaine et les grands de façon plus ponctuelle. Pour l'instant, nous n'avons pu reprendre cette bonne habitude...

Durant le dernier hiver, nous avons désherbé c'est-à-dire trier tous les livres adultes pour enlever ceux qui sont trop vieux, abimés, jamais lus.... Et nous avons repris toute la classification sur le registre. Ces livres « périmés » ont été mis dans le préfabriqué prêté par la mairie, à côté de la salle polyvalente. Ils seront mis à la vente sur le marché le lundi matin par Michèle V, Monique C et Annie M. Nous remercions Pierre D. qui cette année encore nous a prêté gracieusement son local.

Nous nous intéressons aux dernières nouveautés sorties et nous achetons régulièrement de nouveaux ouvrages : 62 pour 2019 grâce à l'argent récolté avec la vente des livres.

Nous remercions aussi toutes les personnes pour le don de livres qui nous permettent d'enrichir nos rayons. Nous rappelons que nous ne prenons pas les magazines, les livres scolaires et les livres usagés.

A ce jour, nous avons dû à nouveau fermer notre bibliothèque, en espérant une réouverture rapide !

LE TAMBOURINAIRE

Notre association a continué à proposer ses activités, (momentanément interrompues en respect des règlements imposés par l'état d'urgence sanitaire), ainsi que le périodique "Le tambourinaire" dont le contenu (n° 80, daté du 1er janvier 2021) vous proposera quelques rétrospectives de la vie en pays d'Oule autrefois.

Richard Maillot

LA DYNAMOTTE

Pour notre première année de fonctionnement, nous sommes ravis de vous rappeler les événements qui ont pu se réaliser !

Vous avez été nombreux à participer à notre après-midi « **Fondue au chocolat et jeux de société** » organisée en partenariat avec la boulangerie Tellier le 22 décembre dernier.

Grâce à la rencontre d'un passionné, de jeux de société, nous avons mis, *cet hiver*, en place les « **Soirées Jeux** » hebdomadaires, **tout public**, dans les salles Gabriel Mourier et de la Souste.

Fin février, nous avons poursuivi en fanfare, déambulant

dans les calades à l'occasion de notre « **Carnaval et Bal masqué** » (avant l'heure !) à la salle de la Souste.

Cet été, par le biais de « **Marchés nocturnes hebdomadaires** », **vous avez pu rencontrer les producteurs et artisans locaux sur la place des Ecoles** : maraîchage, miel, sorbets, produits de soin, plantes aromatiques et médicinales, bijoux, huile, charcuterie, conserves, petite restauration etc... le tout en musique ! Merci à toutes et à tous d'avoir participé.

Nous remercions chaleureusement nos 60 adhérents et le public nous ayant encouragé cette année, notamment les auteurs du Livre « Paroles d'anciens », Marc et Pierre de Crombrughe, dont la moitié des bénéfices liés à la vente nous a été reversé.

Nous souhaitons vivement reprendre une régularité hebdomadaire et mensuelle dans nos joyeux et conviviaux événements pour ainsi vous retrouver rapidement !

Nous rappelons que l'association La Dynamotte souhaite « proposer, porter et accompagner des projets en partenariat avec les habitants, les acteurs du territoire, les associations et la municipalité ».

Toute personne ou structure ayant un projet et/ou souhaitant adhérer à l'association est invitée à nous contacter par mail : ladynamotte@gmail.com ou à glisser sa demande dans la boîte aux lettres, au n° 40, rue de la Paravande.



LE CERCLE DE L'AMITIE

Le Cercle de l'Amitié est présidé par Mme Christiane Piccardi et son acolyte M. Georges Lavert, vice-président. A sa tête, figurent également Mme Michèle Rossetto, trésorière, Mme Christine Thiriaux, secrétaire et Mme Lucette Lavert, en qualité de suppléante.

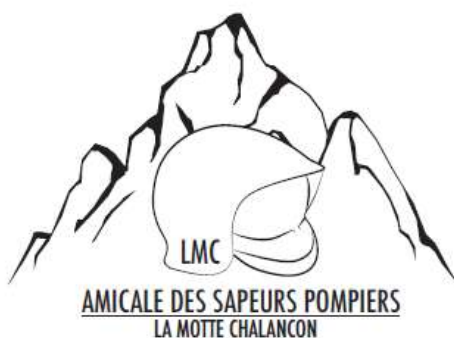
Début 2020, l'association a continué à vaquer à ses occupations prévues avec beaucoup de dynamisme, activités qui ont malheureusement été interrompues par l'arrivée du coronavirus. En effet, la situation sanitaire nous a contraint à reporter en 2021 le calendrier des diverses activités envisagées.

Néanmoins, voici un panel de quelques projets prévus durant 2020 :

- | | |
|---|---|
| -Petit tournoi de belote (octobre) | - Collaboration au marché de Noël des écoles, avec exposition de toutes les réalisations confectionnées par certains de nos membres |
| - Loto (novembre) | - Goûter de Noël |
| - Cours d'informatique chapeauté par Mme Aurélie Lechapelier (ce cours consistait en un approfondissement des cours reçus en 2019) | - Repas d'été qui se déroule mi-juin |
| - Activité « Plus belle la vie » (démonstration de produits divers avec leurs bienfaits et repas offert aux adhérents du Cercle par la société choisie) | - Divers ateliers (mémoire, diététique) |
| - Voyage d'une journée organisée par M. Lavert | - Divers cours (gymnastique douce, yoga) |
| | - Participation à Inter-Clubs à Nyons dans le cadre de tournois (belote et pétanque) |

Nous attendons avec impatience le moment où la vie du Club pourra reprendre pleinement et aspirons de retrouver tous nos adhérents.

Vous pouvez toujours nous contacter pour plus d'informations et de renseignements à l'adresse suivante : Cercle de l'Amitié - salle Gabriel Mourier – Grand Rue – 26470 La Motte Chalancon



A tous les habitantes et habitants de La Motte Chalancon, Pauline Neyrinck et moi-même (le bureau de l'amicale) tenons à vous souhaiter une très bonne et heureuse année 2021, qu'elle soit pour chacune et chacun d'entre vous rempli de bonheur et permette l'accomplissement de tous vos projets.

Chaque année grâce à vos dons, ils permettent d'organiser des manifestations publiques auxquelles vous êtes chaleureusement conviés afin de pérenniser le lien entre les sapeurs-pompiers et la population mottoise.

En ce qui concerne le calendrier 2021, au vu du contexte sanitaire actuel, nous ne pourrons sûrement pas effectuer les tournées comme les années précédentes. Mais soyez assurés que d'une manière ou d'une autre, et tout en respectant les gestes barrière, vous le trouverez à votre domicile dans les meilleurs délais.

Pour les futurs événements de l'année 2021, il est toujours envisagé de faire une soirée de la Saint Patrick et peut-être une journée portes ouvertes. Encore une fois, tout cela est sous réserve de l'évolution de la situation en lien avec la Covid19 et de la faisabilité de ces activités. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des suggestions à nous soumettre pour d'autres projets.

Lors de cette année 2020, le centre de La Motte Chalancon s'est renforcé de trois nouvelles recrues : Maxime Ehry, Karine Deshaies et Manolo Cerdan. Bienvenue à eux.

Ces derniers font partie d'une équipe forte et dynamique, toujours présente pour vous rendre service et dévouée à la population mottoise.

Pour information, l'amicale possède des tables et des bancs que nous pouvons prêter à toute personne en faisant la demande avec un chèque de caution.

L'amicale remercie encore la population mottoise pour son soutien tout au long de l'année.

Bien amicalement,

PRIEUR Elie président de l'amicale des pompiers de La Motte Chalancon

Vieilles cartes postales du Village



*Un petit retour dans le passé
au seuil d'une nouvelle année*





Tableau réalisé par l'école primaire



Tableau réalisé par l'école maternelle

Le Maire, son Conseil Municipal
et les enfants des écoles
de La Motte Chalancon

Vous souhaitent de Joyeuses Fêtes
et une Bonne Année 2021